



Délibération n°2026 -112

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Achat de terrains à monsieur Crabos, OH 540 commune de LABATUT

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Dans le cadre de la compétence développement économique et la volonté de la CCPOA de proposer des terrains à vocation artisanale sur le territoire de la commune de Labatut, le Président propose au conseil communautaire d'acheter à M. Crabos, la parcelle OH n°540 de 3126 m² sur la commune de Labatut pour la somme de 32 000€ hors taxes. Cet achat permettra le développement d'une zone d'activité supplémentaire coté de Labatut, et ainsi l'implantation possible d'une entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat de la parcelle OH 540 d'une contenance de 3126m² pour la somme de 32000€ hors taxes soit 38 400 € TTC à Monsieur Crabos auxquels se rajoutent les frais de notaire à hauteur de 4 300 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Le secrétaire de séance
Françoise LABORDE

Délibération CC n°2026-112 en date du 22 juin 2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 040-200069417-20260622-2026_112-DE

